



# Intervention parlementaire

## Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 142-2024  
Type d'intervention : Interpellation  
Motion ayant valeur de directive : ☐  
N° d'affaire : 2024.RRGR.198

Déposée le : 10.06.2024

Motion de groupe : Non  
Motion de commission : Non  
Déposée par : Matti (Zweisimmen, Le Centre) (porte-parole)  
Speiser-Niess (Zweisimmen, UDC)  
Schär (Schönried, PLR)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non  
Urgence accordée :

N° d'ACE : 1047/2024 du 23 octobre 2024  
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration  
Classification : Non classifié

## 4+, une possible solution au problème de couverture en soins dans le Simmental et le Pays de Gessenay ?

Le Conseil-exécutif est prié de répondre à la question suivante :

La mise en œuvre anticipée du modèle 4+ offrirait-elle une issue à l'impasse dans laquelle se trouve l'approvisionnement en soins dans le Simmental et le Pays de Gessenay ?



Dans la stratégie partielle « Soins intégrés », le Conseil-exécutif envisage une mise en œuvre du modèle 4+ à moyen terme, soit dans quatre à sept ans. Le canton planifie de regrouper les soins à l'intérieur de plus grandes régions, afin de renforcer la couverture en soins intégrés. Concrètement, les régions de soins 4+ seront Berne-Mittelland, l'Oberland bernois, Biel/Bienne – Seeland/Jura bernois ainsi que l'Emmental – Haute-Argovie.

Une anticipation (de 0 à 3 ans) de la mise en œuvre dans l'Oberland bernois permettrait d'apporter un premier remède à une situation qui est tendue.

Avec le groupe hospitalier STS AG, l'Oberland dispose d'un prestataire urbain bien ancré, et avec les Hôpitaux de Frutigen, d'Interlaken et de Meiringen (FMI), la région dispose depuis longtemps déjà de prestataires à même de fournir des prestations décentralisées en zone rurale. En anticipant la mise en œuvre du modèle 4+ dans l'Oberland, il est possible d'attribuer avec clarté les responsabilités et de désamorcer rapidement cette situation difficile. L'implication anticipée des parties prenantes permet de mettre à profit la compétence globale, à préciser que FMI serait ainsi impliqué dès aujourd'hui dans la conception de cette solution globale.

## Réponse du Conseil-exécutif

Le modèle 4+, élaboré à l'origine pour le domaine hospitalier (voir le rapport final de PwC en réponse à la motion 192-2019 CGes)<sup>1</sup>, constitue pour le canton de Berne un objectif stratégique en vue du développement intersectoriel de la couverture en soins. Des précisions à ce sujet figurent dans la stratégie partielle « Soins intégrés », découlant elle-même de la Stratégie de la santé 2020-2030 du canton de Berne<sup>2</sup>.

Dans le modèle 4+, le canton de Berne est organisé en quatre régions de soins (Biel/Bienne – Seeland/Jura bernois, Berne-Mittelland, Emmental – Haute-Argovie et Oberland bernois), le plus (« + ») désignant la partie francophone du Jura bernois. À l'intérieur de chacune d'elles, des réseaux de soins intégrés, nombreux et variés, assurent à la population une prise en charge de haute qualité, novatrice, accessible à toutes et à tous, coordonnée et finançable. Les prestations offertes par les réseaux de soins correspondent aux besoins de la population de la région concernée.

Les hôpitaux assument un rôle de premier plan au sein des régions de soins et soutiennent la coordination des différents réseaux au sein d'une même région. Quant aux fournisseurs de prestations de soins ambulatoires, ils se chargent de coordonner les parcours de soins des patientes et patients. Par exemple, dans une région qui manque de généralistes et de spécialistes, la prise en charge doit être assurée en mode ambulatoire par des médecins établis en cabinet privé, en étroite collaboration et avec le soutien de l'hôpital. Les sites hospitaliers de petite taille doivent en outre se mettre en réseau avec les centres hospitaliers afin que les régions rurales bénéficient aussi d'un savoir-faire technique en matière de diagnostic et de thérapie. Au sein de chaque région, l'hôpital coopère avec les autres prestataires de soins et favorise le développement et la coordination des réseaux. Il devient ainsi la pierre angulaire d'une prise en charge en réseau et centrée sur le patient. Enfin, à l'intérieur de ces réseaux, les fournisseurs de prestations ambulatoires établis en cabinet privé prennent en charge la coordination du parcours de soins de la patientèle et assurent ainsi de bout en bout la couverture en soins de santé.

C'est aux prestataires qu'il incombe de mettre en œuvre le modèle 4+ (p. ex. en instaurant des collaborations ou en formant et en exploitant des réseaux au sein des régions). Ces sujets sont régulièrement traités dans le cadre des entretiens périodiques qui ont lieu entre le canton et les hôpitaux desquels ce dernier détient des parts.

Il convient de relever que dans l'intervalle, la situation a évolué à Zweisimmen. Le nouveau conseil d'administration de l'hôpital STS AG entend poursuivre l'exploitation de l'hôpital de Zweisimmen en tant qu'hôpital de soins aigus. Une stratégie d'exploitation sera élaborée de manière définitive pour ce site d'ici l'été 2025 dans le but d'assurer durablement la couverture en soins dans la région Simmental/Pays de Gessenay.

Destinataire  
– Grand Conseil

<sup>1</sup> Le paysage hospitalier bernois en mutation : rapport final de PwC (octobre 2020) en réponse à la motion 192-2019 CGes (Siegenthaler) (PDF)

<sup>2</sup> <https://www.be.ch/dssi> > Thèmes > Santé > Politique sanitaire > Stratégie de la santé > Stratégies partielles adoptées par le gouvernement > Stratégie partielle Soins intégrés (juin 2024) (PDF)